Cadre de mémoire technique

Le soumissionnaire devra présenter son mémoire technique en suivant la présente trame.

Les informations présentées dans la présente trame seront regroupées dans le document unique intitulé « mémoire technique ».

En cas de groupement d’opérateurs économiques, un seul cadre de mémoire technique devra être remis.

Tout renvoi à un lien pour accéder aux pièces est irrégulier

Les pièces sur lesquelles un renvoi vers un lien est prévu ne peuvent être prises en compte pour l’analyse

# Critère 1 – Valeur technique

**Sous-critère 1 : Pertinence de l’organisation, de la méthodologie des études d’exécution et organisation préparatoire, des méthodes et de la gestion des installations de chantier**

* Description des méthodes, des moyens et du temps passé pour la période de préparation (plans et notes de calculs d’implantation des installations de chantier, relevé des existants, organisation du chantier) ;
* Description des installations de chantier et la méthodologie de déploiement hors ceux transmis par l’EPMO ;
* Description des contraintes liées au site, prises en compte des contraintes liées aux horaires décalés (article 2.4.9 du CCTP)
* L’établissement d’un planning prévisionnel ;
* Présentation d’un planning d’intervention dans les délais et calendrier impartis. Le candidat présentera également un tableau des temps passés par phase, afin d’illustrer la cohérence entre les temps passés et les éléments de mission des membres de l’équipe du titulaire.
* La capacité d’anticipation et d’identification d’éventuelles difficultés calendaires et d’optimisation des délais.

# Sous-critère 2 : Pertinence des moyens matériels dédiés à la réalisation des prestations

* Les matériaux et produits nécessaires à la réalisation des prestations ;
* Description du matériel envisagé pour l’ensemble des prestations sur site
* Description des matériaux avec transmission des fiches techniques.

**Sous-critère 3 : Pertinence des moyens humains dédiés à l’exécution des travaux**

*Le soumissionnaire précisera :*

* Effectifs pressentis (en lien avec le planning prévisionnel demandé au sous-critère 1) pour :
* Les études d’exécution (profils, qualifications et expériences professionnelles)
* L’encadrement général, l’encadrement sur site (profils, qualifications et expériences professionnelles)
* Le personnel d’exécution pour les différentes prestations à réaliser (profils, qualifications et expériences professionnelles)
* La gestion administrative du chantier.
* Organisation de l’équipe, y compris l’organigramme de l’opération ;
* Identification des compétences techniques des moyens humains du bureau d’études ;
* Identification des fournisseurs
* Organisation de la sous-traitance (l’identification des prestations sous-traitées, les qualifications des entreprises présentées).

# Critère 3 – Valeur environnementale de l’offre

Une partie du mémoire technique devra décrire la méthode envisagée pour la bonne prise en compte des enjeux environnementaux. Cette partie doit décrire :

* La méthodologie de l’entreprise afin de mettre en application les actions environnementales dans le cadre de l’opération :
* Propreté et organisation du chantier,
* Manutention des déchets de déconstruction au sein du bâtiment,
* Maîtrise des rejets et des pollutions (eau, sol, air),
* Minimisation des nuisances (sonores, visuelles, olfactives, vibratoires) sur l’exploitation,
* Suivi et limitation des consommations en énergie et en eau,
* Recours au réemploi pour les installations de chantier et de protection des surfaces et du bâtiment,
* Gestion des déchets et leur valorisation.